

Revue de presse

Par **Abuh**, le **02/11/2012** à **18:53**

Bonjour,

Dans le cadre d'un cours de droit public je dois établir une revue de presse d'un fait d'actualité politique de cette semaine j'ai cependant peur de me tromper dans le choix de celui-ci.

Un article qui témoigne de la tendance du front de gauche à voter contre les textes soutenus par le PS, peut il convenir?

Merci bien

Par **Camille**, le **03/11/2012** à **11:34**

Bonjour,

Le fait que le Front de gauche vote contre les textes soutenus par le PS, est-ce bien un scoop de la semaine ?

[smile17]

Est-ce bien du droit public ?

Par **Abuh**, le **04/11/2012** à **12:13**

C'est ma première année de droit et j'ai un peu de mal avec le droit public, je n'arrive pas à trouver un fait d'actualité de la semaine faisant référence à celui-ci..

Par **Abuh**, le **04/11/2012** à **13:20**

Le projet de loi pour le mariage homosexuel ou alors un sujet sur les élections présidentielles aux Etats-Unis pourrait il faire l'objet d'une revue de presse en droit public?

C'est difficile pour moi dans la mesure où, pour l'instant, quand j'entend parler de droit public je pense à la Constitution, aux divers contrôle de constitutionnalité, à la démocratie, aux modes de scrutin, les différents régimes etc.. Mais contrairement au droit du travail ou à l'économie je n'arrive pas à trouver des articles de presse en lien avec le droit public.

Quelqu'un pourrait il me donner des conseils pour "surmonter" cette difficulté?

Merci beaucoup

Par **Thibault**, le **04/11/2012** à **15:58**

Exemple brulant: le possible soutien de l'Etat à Peugeot, qui rentre dans le domaine des aides d'Etat (article 107 TFUE).

Ce soutien, selon qu'il viendra seulement de l'Etat, ou partagé avec d'autres investisseurs, pourrait être qualifié d'aide d'Etat, et donc être notifié au préalable à la Commission européenne.

D'une manière plus large, comment le gouvernement fait des annonces sans trop savoir ce qu'il dit, ou je crains plutôt, sans annoncer clairement au peuple que ça ne sera pas forcément possible.

Ou bien, la photo de Montebourg, plus ou moins constitutif d'une MEARQ (mesure d'effet équivalent à une restriction quantitative) au sens du droit de l'UE: le vendeur de mixeur italien aura plus de mal à vendre des mixeurs en France, puisqu'une autorité publique farouchement protectionniste fait la pub du mixeur français... idem pour les marinières et les montres. On pourrait se prendre un recours en manquement à cause de cela... ;)

Par **Camille**, le **04/11/2012** à **17:08**

Bonjour,

[citation]et les montres.[/citation]

Et alors, si c'est une RELOX®, je vous dis pas !

[smile25]